

Une autre amélioration qui favoriserait aussi beaucoup le commerce de bois, et assurerait l'établissement de scieries considérables à l'embouchure du St. Maurice, serait de transporter un peu plus haut dans la Rivière St. Maurice les estacades (*booms*) qui sont actuellement à son embouchure.

Rév. M. TREMBLAY, curé de Beauport, conducteur du chemin du Lac St. Jean.

Il y a quatre ans, lorsque je commençai à m'occuper de la colonisation du township Ashuapmouchouan sur le Lac St. Jean, je reçus de nombreuses demandes de lots de la part de gens de l'Île d'Orléans, de la Côte Beauport, des paroisses voisines de la ville et de la ville même, de St. Roch surtout. Deux rangs du township Ashuapmouchouan furent pris et le premier rang du township DeMeulles. Ce qui fait plus de cent lots. Sur ce nombre très peu ont défriché et se sont établis; les autres ont été découragés par le manque de chemins et surtout parcequ'on disait que le chemin du Lac St. Jean ne se ferait jamais. Sans ce contre-temps, je suis certain que plusieurs centaines de familles des localités citées plus haut seraient actuellement établies au Lac St. Jean.

J'ai encore en mains une longue liste de personnes qui demandent les terres situées sur les confins de Stoneham, où commence le chemin du Lac St. Jean; les lots demandés sont sur le chemin même. Comme il n'y a pas encore d'arpentage de fait, ces gens ne peuvent défricher les lots qu'ils ont choisis, par avance.

Comme je m'intéresse surtout à la colonisation du Saguenay et du Lac St. Jean, j'ajouterai qu'il est de la plus haute importance que le chemin Kingami soit complètement terminé et que l'ouverture du chemin du Lac St. Jean, en chemin d'étoit soit continuée avec ardeur; de façon qu'il n'y ait plus de doute possible sur l'existence prochaine de cette grande voie de communication entre Québec, le Lac St. Jean et tout le Saguenay. Inutile de faire remarquer l'avantage immense qu'en retirera la ville de Québec elle-même.

N. B.—Les renseignements contenus dans la Tableau suivant ont été fournis au comité par le Département des Terres de la Couronne.